

## Année scolaire 2024-2025 RENTREE DES CLASSES DU SECONDAIRE site Lucie Berger (Sixième et cinquième)

### 1 – RENTREE DES CLASSES

- **Lundi 2 septembre 2024** : rentrée des collégiens
- **De 8h à 12h les classes de 6<sup>e</sup>** (Ils seront libérés à 12h00 ce premier jour)  
à 08h00, accueil et appel des élèves de 6<sup>e</sup> dans la cour face à la verrière du CDI.

#### **De 13h30 à 16h00 pour les classes de 5e**

à 13h30 pour les élèves de 5<sup>e</sup> qui monteront directement dans les classes après avoir consulté les affichages. Ils seront libérés à 16h00 ce premier jour. **L'emploi du temps normal des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> entre en vigueur le mardi 03 septembre 2024 à 8h00.**

Les élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficieront d'une prise en charge spécifique, le lundi 02 septembre au matin, pour 1 demi-journée d'intégration avec des ateliers spécifiques. Selon les classes (indiquées à la rentrée).

**L'emploi du temps normal des classes de 6<sup>e</sup> entrera en vigueur le mardi 03 septembre 2024 à 8h00.**

**Une réunion d'information est organisée à l'intention des parents et des élèves de 6e le samedi 07 septembre 2024 selon l'organisation suivante :**

De 8h30 à 10h00 pour les 6<sup>e</sup> 1,2, 3 et 4

De 10h15 à 11h45 pour les 6<sup>e</sup> 5, 6 et 7

- **Pour l'année scolaire à venir, les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pourront être pris en charge par nos animateurs sur le site (K'FET, CDI) jusqu'à 17h15.**

### 2 – MANUELS SCOLAIRES

Les manuels des élèves sont fournis par l'établissement. Les élèves, accompagnés par le professeur principal de la classe, retireront les livres au CDI durant la semaine de rentrée. Il est demandé aux élèves qu'ils en prennent le plus grand soin, chaque manuel est identifié par un code barre et attribué à un élève, **il faudra bien y inscrire son nom et le couvrir**. Il pourra être demandé une compensation financière aux familles pour les manuels détériorés faute d'attention ou abîmés délibérément ou égarés.

### 3 – SUIVI DES RESULTATS SCOLAIRES

Les parents sont tenus au courant des résultats scolaires de leur enfant par l'envoi postal de bulletins échelonnés comme suit :

fin-janvier :	bulletin du 1 <sup>er</sup> semestre
fin juin:	bulletin du 2 <sup>ème</sup> semestre

Pour un suivi régulier des résultats scolaires de leur enfant, le dialogue régulier avec lui/elle dans le cadre familial est essentiel. **Il est, en outre, demandé aux parents de prendre connaissance et de signer (si demandé) tous les devoirs notés en complément de la consultation des résultats**

**scolaires de leur enfant à travers notre nouvel ENT « Ecole Directe » dont les codes d'accès vous seront communiqués par mail en début d'année scolaire.**

Les parents des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> seront invités dans la deuxième quinzaine du mois de septembre à une réunion de prise de contact avec les professeurs principaux (**Pour les 5<sup>e</sup>, le mardi 10 septembre à 18h15 et pour les classes de 6<sup>e</sup>, le jeudi 12 septembre à 18h15, sauf modification du professeur principal via zoom ou en présentiel selon les conditions sanitaires**). Les entretiens individuels des parents et avec les professeurs auront lieu courant novembre pour les élèves de 6<sup>e</sup> et au début janvier pour les 5<sup>e</sup>. Les dates exactes vous seront annoncées par courrier séparé et indiquées sur le calendrier prévisionnel des manifestations et sorties sur le site internet de l'établissement.

**Tous les élèves entrant en classe de 6<sup>e</sup>, y compris ceux ayant effectué leur CM2 à Lucie Berger sont priés de remettre leur livret d'évaluation du cycle 3 au professeur principal le jour de la rentrée !**

#### **4 – ASSURANCE SCOLAIRE**

La souscription d'une assurance scolaire est obligatoire. **Une attestation vous sera demandée à la rentrée scolaire.**

#### **5 – LISTE DU MATERIEL**

La liste du matériel pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> sera disponible en cliquant sur le lien ci-dessous ou sur notre site web à l'adresse suivante : [legymnase.eu](http://legymnase.eu)

#### **6- Quelques informations sur le statut des élèves collégiens :**

1. Les élèves sont tous externes (sauf mention contraire de votre part, à préciser à la rentrée, statut de demi-pensionnaire)
  - **ils sortent à la fin du dernier cours de la matinée et reviennent avant la sonnerie de leur premier cours de l'après-midi**
  - ces élèves peuvent, par ailleurs,
    - manger **occasionnellement** au restaurant scolaire, par la mise à disposition de cartes de réservation nominatives (badges remis à la rentrée). Les **repas consommés sont reportés sur la facture trimestrielle** (au prix unitaire de 12.5€). Il est nécessaire de le signaler le matin même au bureau de la Vie scolaire.
    - consommer leur repas « tiré du sac » (**NB : il n'y a pas de possibilité d'achat de petite restauration au sein de l'établissement**). Pour cela, **ils devront être répertoriés soit en s'inscrivant au forfait pour un, deux, trois ou quatre jours par semaine** (le prix unitaire de ce forfait est fixé à 6€). Attention, les places pourront être limitées.
    - **dans les deux cas ci-dessus, les élèves sont tenus de rester au sein de l'établissement entre leur dernier cours de la matinée et le premier cours de l'après-midi**
    - Les élèves s'inscrivant à un atelier de la pause méridienne devront obligatoirement être inscrits au système K'FET (prise en charge des élèves avec repas tiré du sac et cela pour le trimestre au minimum).
2. Les élèves sont demi-pensionnaires  
ils prennent leur repas régulièrement au restaurant scolaire (tous les jours ou un ou plusieurs jours dans la semaine, prédéfinis par la fiche ½ pension qui vous a été distribuée, toute sortie

exceptionnelle devra être signifiée sur un billet violet et déposé au bureau de la Vie scolaire impérativement avant 10h.

Dans ce cas, les élèves sont tenus de **rester au sein de l'établissement entre leur dernier cours de la matinée et le premier cours de l'après-midi**. Ce dispositif s'inscrit dans le partenariat et le contrat de confiance implicite entre l'élève, les parents et l'institution établis au moment de l'admission.

**Permettez-moi de vous recommander encore :**

- de **prendre connaissance attentivement** et de **signer**, dès que votre enfant vous le présentera, le **Règlement intérieur des élèves de l'établissement** ainsi que le **Carnet de Liaison**
- de **contrôler l'assiduité** de votre enfant en relevant en détail son emploi du temps (un exemplaire individuel lui est remis à la rentrée)
- À partir de la rentrée, **les communications de la Vie Scolaire et des enseignants se feront par l'ENT ou par mail direct**.
- de **prendre contact sans attendre la fin du semestre avec les professeurs et/ou son professeur principal, en cas de difficulté(s)**,
- de **signaler au plus tôt, dès le premier jour, toute absence au bureau de la Vie Scolaire et cela avant 9h00**. Nous vous rappelons, par ailleurs, que **toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être déposée au Bureau de la vie scolaire au plus tard la veille du jour pour lequel elle est sollicitée**.

## 8 – RESTAURATION SCOLAIRE

➤ **Le restaurant scolaire sera ouvert à compter du mardi 03 septembre à midi pour les collégiens**

Pour connaître les tarifs et le règlement intérieur 2024/2025 :

<https://docs.legymnase.eu/rentree2024/2024-2025-tarifs-reglement-restauration-LB-college.pdf>

*Cf document du livret d'accueil ou en fin de courrier.*

*Une pré-inscription aura lieu fin août. Les choix définitifs concernant la restauration scolaire se feront à la rentrée après prise de connaissance de l'emploi du temps personnel de votre enfant suite la réception fin août des documents spécifiques. Dans les tout premiers jours, les élèves qui le souhaitent pourront fréquenter le restaurant scolaire sans inscription préalable, mais en déclarant leur identité à l'entrée du restaurant. Une régularisation de facture sera effectuée ultérieurement.*

Si vous souhaitez avoir régulièrement des informations sur la vie de notre établissement scolaire vous pouvez vous rendre sur notre site Internet : [legymnase.eu](https://legymnase.eu) ou consulter l'agenda et les post-its sous notre ENT, Ecole Directe.

En vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances, soyez assurés, chers Parents, de mes sentiments dévoués.

Le Principal



Cyrille WEYLAND

# L'INSCRIPTION EN 1/2 PENSION À LUCIE BERGER

Collège - Rentrée 2024 /2025

1

## Durant l'été (avant le 1/9)

*J'inscris mon enfant à la 1/2 pension pour la première semaine uniquement (du mardi 3/9 au vendredi 6/9)*

2

## La semaine de la rentrée (du 2/9 au 8/9)

*mon enfant reçoit son emploi du temps (consultable également sur Ecole Direct). Sur le lien qui me sera communiqué le mardi 4/9, je peux réaliser l'inscription annuelle (forfait). Passé le 9/9 : plus de changement possible*

3

## Avant le 15/12

*Je peux faire une demande de changement (une mise en oeuvre le 1/1/25)*

4

## Avant le 15/03

*Je peux faire une demande de changement (mise en oeuvre le 1/04)*

5

## Absence exceptionnelle à la 1/2 pension

*Si mon enfant ne peut pas manger au collège, il doit impérativement déposer un ticket (violet) au bureau de la vie scolaire avant 10h. De plus, sans ma signature, il ne peut pas être autorisé à sortir de l'établissement*

